



Loi Santé

Le lancement du débat a été l'occasion de prises de positions et d'éclairages sur le projet.

Extraits d'un article dans les Echos et d'une dépêche d'Hospimédia.

« Oubliez le tiers payant généralisé. Le vrai problème, c'est l'organisation des soins de proximité sur le territoire, autour des médecins généralistes et des équipes de premier recours. Et ce problème va être réglé grâce à une volée de nouveaux amendements au projet de loi Santé, dont certains ont été déposés lundi soir par le gouvernement. C'est grosso modo le message que tente de faire passer le gouvernement aux médecins libéraux et aux internes de médecine générale.

Le gouvernement promet en fait de traduire en amendements sept des treize recommandations formulées par Pierre-Louis Druais, dans un rapport « sur la place et le rôle de la médecine générale dans le système de santé » qui vient d'être remis à Marisol Touraine. L'exécutif va créer un chapitre intitulé « médecine générale et soins primaires », englobant le seul article 12 de la loi, qui consacre le rôle pivot du généraliste, comme médecin traitant, et comme pivot des équipes de soins de proximité. »

« La ministre de la Santé a enfin rappelé les trois piliers de ce projet de loi, qui vise notamment à faire reculer les inégalités : le renforcement de la prévention, l'organisation des soins en proximité, et la progression des droits des patients. Les explications de vote et le vote du texte par scrutin public est programmé le 14 avril prochain. Il n'est par contre pas encore inscrit à l'ordre du jour du Sénat. »

Les éléments concrets vont venir ces prochains jours, au fur et à mesure des débats. Les axes annoncés sont à nouveau choisis dans la perspective de caractériser ce projet de loi comme une loi « de gauche », mais en cachant qu'elle est dans la droite ligne de la loi HPST, avec de plus en plus de place pour la médecine libérale. De plus, si certains axes peuvent s'avérer louables, les moyens budgétaires pour leur mise en œuvre ne sont pas au rendez-vous.